



Compte-rendu de la séance plénière du Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du 25 juin 2020

M. Duyrat, Président, présente Mme Marine-Noël Bouchonnat, Déléguée du Médiateur.

Solidaires Finances Calvados et FO lisent une déclaration liminaire.

En réponse à notre liminaire, le président du CDAS dit que le rapport Walterski est une proposition au niveau national et qu'il sera présenté aux organisations syndicales lors du CNAS DU 02/07/2020.

I. Point d'information sur les différents secteurs de l'action sociale durant la crise sanitaire :

La médecine de prévention a été une aide précieuse pour protéger la santé des agents, notamment aux Douanes, où la quasi-totalité des agents ont travaillé en présentiel.

M. Blancho, en charge de la division des ressources humaines de la DDFIP a fortement déploré l'absence du médecin de prévention du Calvados. Cette absence a été très pénalisante pour son service qui a reçu quantité d'appels et de mails de la part d'agents qui ne pouvaient pas joindre le docteur Poudoulec.

M. Blancho rappelle que 170 personnes étaient présentes à la DDFIP du Calvados pour exercer le plan de continuité d'activité et qu'il a été impossible, durant cette période, de joindre le médecin de prévention. Il explique que c'est un gros problème qui sera abordé en CHS-CT afin que cela ne se reproduise pas si un 2ème confinement devait avoir lieu avant la fin de l'année.

Catherine Soulet, la Déléguée à l'action sociale, rappelle que la continuité des aides sociales a été assurée en télétravail pendant toute la période du confinement. Béatrice Thiriet et elle-même étaient joignables par téléphone ou par mail. Ce qui est confirmé par M. Duyrat, Président du CDAS, ainsi que par les OS. Une reprise progressive est mise en place pour toutes les autres activités de l'action sociale, entre le 8/06/2020 et le 31/08/2020, avec une présence sur site de 2 jours par semaine. Les autres journées étant toujours effectuées en télétravail.

L'assistante sociale a choisi de continuer sa mission en télétravail (alors qu'elle aurait pu être en ASA). Elle est restée joignable et a assisté en audioconférence à tous les CHSCT. Elle a suivi et transmis les PRA à toutes les directions. Elle devait rendre compte chaque semaine de ses travaux en complétant un tableau à destination de sa direction. Elle a repris en présentiel 3 jours par semaine, jusqu'au 24/07/2020 (les 2 autres jours, elle est toujours en télétravail).

Point sur la restauration :

La déléguée à l'action sociale indique qu'il y aura des surcoûts dus à la baisse de fréquentation des RIA et des REFI.

Stéphane Blancho ne comprend pas l'absence de solution de restauration pendant la crise sanitaire. Il explique que dans d'autres départements, des paniers repas étaient disponibles pour les agents. La déléguée à l'action sociale lui répond que c'est dû au changement de prestataire qui a eu lieu au même moment que la crise sanitaire.

Concernant le décret du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas, Solidaires Finances s'étonne que le forfait de 17,50 € ne bénéficie pas à tous les agents qui ont repris le travail à partir du 11 mai (notamment à la Dircofi), alors que d'autres directions l'ont appliqué à tous les agents qui en ont fait la demande. Il doit y avoir égalité de traitement dans toutes les administrations. Cela sera remonté aux Directions.

La déléguée à l'action sociale apporte une information sur le RIA. Un avis favorable a été donné par le Comité Interministériel de l'Action Sociale (CIAS) pour :

- l'aménagement d'un RIA de 1 000m² dans le bâtiment Bouygues : subvention de 550 000 € HT. Ouverture prévue à l'été 2023.
- L'installation de modulaires techniques pour la période transitoire à partir de l'été 2021 : subvention de 235 200 € HT.

Point sur les crèches :

La déléguée à l'action sociale indique que les MEF se sont engagés à soutenir les crèches en prenant en charge la totalité des factures.

Solidaires Finances Calvados demande si les parents qui sont contraints d'emmener et d'aller rechercher leurs enfants dans des plages horaires définies (en raison des arrivées et départs échelonnés imposés par les protocoles sanitaires des crèches) peuvent bénéficier d'un aménagement d'horaires (arrivée ou départ sur plage horaire fixe).

M. Blancho répond que c'est de la responsabilité de chaque chef de service.

Point sur les colonies de vacances (EPAF) :

La déléguée à l'action sociale rappelle les consignes sanitaires et l'encadrement qui auront lieu pendant les séjours. Les départs sont toujours soumis à la condition que les regroupements soient autorisés sur les différentes plates-formes régionales. Dans le cas contraire, les parents auraient la possibilité d'emmener leurs enfants directement sur le lieu du séjour.

Solidaires Finances Calvados demande si les agents pourront être remboursés du prix du séjour dans l'hypothèse où les regroupements ne seraient pas autorisés sur les plates-formes régionales et que les parents ne puissent pas accompagner leurs enfants sur place (souvent très loin de leur domicile). La réponse est oui.

II. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2019 :

Le PV est adopté à l'unanimité.

III. Présentation des orientations ministérielles et budget de l'action sociale 2020 :

Le Président commente la note du 03/03/2020. Il note la mise en réserve budgétaire de 6 % appliquée au budget de l'action sociale.

La déléguée à l'action sociale présente les résultats de l'enquête sociale 2019 pour le département du Calvados. Solidaires Finances fait remarquer que le manque de connaissances des agents vis-à-vis des actions sociales est toujours très important.

M. Blanche en profite pour dire qu'à la DDFIP, il est en projet de ne plus communiquer les actions à chaque agent par mail, mais de mettre un espace dédié aux actions sociales sur le site intranet Ulysse. Solidaires Finances Calvados fait remarquer qu'avec un tel fonctionnement, les agents seront encore moins au courant des offres proposées car ils n'ont pas le temps d'aller regarder régulièrement sur le site. Solidaires Finances souhaite garder un système de communication par mail individuel à chaque agent. M. Blanche répond que ce nouveau système est la volonté de M. Trichet. Le Président confirme les propos de Solidaires Finances et propose que les 2 modes de fonctionnement cohabitent.

IV. Présentation du rapport sur le fonctionnement du réseau de l'action sociale rédigé par Mme Walterski, chargée de mission – novembre 2019 :

Points importants : La fusion des 3 associations actuelles (EPAF, ALPAF et ATSCAF), la place des OS qui devient inexistante, et la place des délégations départementales, vouées à disparaître. Sur ce dernier point, la déléguée à l'action sociale rapporte que l'ensemble des intervenants de la délégation sociale est très inquiet.

Le Président répond qu'à ce stade, il ne s'agit que d'une proposition et que rien n'est arrêté. Il y aura un dialogue avec les OS.

V. CAL 2020 :

Concernant l'arbre de Noël, la déléguée à l'action sociale indique qu'un plus grand espace sera réservé à la distribution des jouets. Le choix des jouets ne pourra pas se faire, comme d'habitude sur place à Rennes, en raison du contexte sanitaire actuel. Il se fera sur catalogue. Elle propose une réunion dans la semaine suivante et invite les OS qui le souhaiteraient à participer à cette réunion. Elle enverra un mail pour indiquer la date retenue.

Concernant les places de théâtre, 2 représentations sur les 3 ont dû être annulées. La déléguée à l'action sociale a proposé 2 options pour les 21 € correspondant au budget engagé pour les 2 représentations : un remboursement par les prestataires, ou un don à ces prestataires afin de relancer leur activité économique, fortement affectée par la crise du Covid. Le don a été validé à l'unanimité.

Solidaires Finances Calvados a interrogé la délégation car un agent n'a pas reçu plusieurs de ses livres dans le cadre de l'abonnement à Bayard. Contacté par l'agent, Bayard, lui aurait répondu que c'était suite à un impayé. La déléguée à l'action sociale explique que ce n'est pas possible, les abonnements étant payés par avance, la facture a donc déjà été réglée en 2019. Elle explique également que lorsque qu'un livre n'arrive pas à destination, après réclamation, Bayard le renvoie systématiquement.

TRIP NORMAND : L'action est maintenue. L'ATSCAF contestait cette action en expliquant que cela faisait doublon avec les actions qu'elle propose. Solidaires Finances Calvados a expliqué que la carte Trip Normand permet des réductions dans des musées et des magasins (Cultura, etc...) que l'ATSCAF ne propose pas. Seuls les représentant FO ont été contactés pour avoir un échange sur le sujet. Ils expliquent avoir rencontré les membres de l'ATSCAF la semaine précédant le CDAS pour discuter de cela avec eux et trouver un accord. Ils ont évoqué l'idée que l'action sociale pourrait donner une participation aux agents pour la souscription à l'ATSCAF si cette dernière proposait la carte Trip Normand. Cette solution n'a pas été retenue pour 2 raisons : l'ATSCAF perçoit déjà une subvention au niveau national, et cela favoriserait le regroupement des associations, ce contre quoi nous luttons fermement.

La déléguée à l'action sociale précise qu'il est également possible maintenant de prévoir des sorties à la journée avec Trip Normand. Cette solution sera étudiée pour les actions futures.

Les sorties prévues en juillet et août 2020 (visites du château de Crèvecœur) ne pourront avoir lieu, les spectacles n'étant pas assurés par le prestataire. La sortie pour Jersey prévue en septembre 2020 est également annulée car il n'y a pas de navettes pour assurer la traversée jusqu'à l'île. Etant donné les incertitudes concernant les transports (1 place sur 2 dans les bus), la visite guidée du musée des arts premiers à Paris n'est également pas envisageable.

Les actions retenues à mettre en place cette année, pour pallier à l'annulation de ces sorties, sont :

- la mise en place de coupons sport (participation en fonction du QF, et ouvert également aux agents et aux familles sans enfant, à la demande de Solidaires Finances Calvados, ces derniers n'ayant plus aucune sortie qui leur serait réservée cette année). Néanmoins une communication devra être faite auprès des agents indiquant que cette action sera exceptionnelle, soit dans les montants, soit dans les conditions d'attribution, en raison du contexte particulier cette année. Les coupons seront utilisables jusqu'en fin d'année N+2, et échangeables si non utilisés avant la date limite.
- la mise en place de conférences diététiques et éventuellement d'ateliers. La déléguée à l'action sociale doit se renseigner auprès d'autres délégations proposant cette action pour en connaître les modalités de mise en oeuvre. Elle nous tiendra informés.
- la mise en place d'une billetterie pour les zoos de Jurques et de Cerza. Une participation de 5€ sera demandée par billet (action ouverte également à tout type de famille, avec ou sans enfants).

La déléguée à l'action sociale précise que le chèque cadeau Drive, qui consiste en une aide au permis de conduire (action demandée par Solidaires Finances Calvados l'année passée), qui ne pouvait pas être mise en place en raison des marchés spécifiques à passer, est maintenant autorisé. L'idée est retenue pour l'année prochaine car il faut estimer un budget précis qui serait reconductible chaque année (ce qui n'est pas possible cette année en raison du contexte particulier).

Concernant les consultations psychologue, elles seront maintenues car utiles aux agents. La demande est faite de savoir si le nombre de consultations après la crise du Covid a augmenté ou non. Nous serons tenus au courant.

Concernant les CESU préfinancés et le séminaire de gestion des phénomènes de stress, des questions se posent quant à leur maintien car peu demandés.

Le repas des retraités, initialement prévu le 17 mars a été reporté au 6 octobre. Il est prématuré d'en parler, ne connaissant pas encore les mesures sanitaires qui seront mises en place à cette période.

Plusieurs dates vont être soumises aux participants du CDAS pour une prochaine réunion à l'automne.

Fin du CDAS à 12h15.

Vos représentantes Solidaires Finances au CDAS du Calvados sont : Patricia Bernaud (DISI), Carine Tréfeu (DDFIP), Esméralda COUASSE (DIRCOFI) et Nathalie Quitté (DOUANES).